

Conseil de quartier de Vernon

10 octobre 2022 – Eglise de Vernon

30 habitants présents

Elus présents : J. Mesas, F. Giret, H. Spaletta, JM Langlois, J. Garcia

Questions évoquées à la réunion précédente

1. Auberge de Jeunesse

Les discussions se poursuivent avec la FUAJ. A ce jour, ils n'ont pas rassemblé à ce jour les budgets nécessaires pour réaliser en 2023 les travaux nécessaires à leur réouverture. Ils sont actuellement en recherche de diverses subventions pour rendre le projet faisable. Il n'y aura donc pas d'ouverture en 2023, mais les discussions se poursuivent pour 2024.

Une riveraine signale que compte tenu de l'absence d'ouverture de l'auberge de jeunesse, il n'y a plus du tout d'entretien des espaces verts. Il est demandé s'il serait possible de déclencher une intervention. Un habitant rappelle que c'était autrefois la ville qui entretenait les Espaces verts. Franck Giret explique que ce n'est plus le cas et que la FUAJ a normalement repris cette mission, mais qu'elle n'est pas assurée en l'absence de directrice.

Suite donnée : Envoi d'une demande à la directrice de l'Auberge de Jeunesse

2. Collecte des ordures ménagères

Le jour unique de ramassage des ordures ménagères le lundi posait problème, notamment dans le centre-ville et pour les entreprises avec des poubelles qui restaient en place tout le week-end. Pour l'année prochaine, les jours de collectes vont donc être modifiés : le jeudi pour les ordures ménagères, et le mercredi des semaines paires pour les emballages ménagers. Le nouveau calendrier sera diffusé en fin d'année.

Concernant le compostage, une nouvelle campagne de distributions de composteurs était prévue fin 2022. En raison des difficultés d'approvisionnement, elle sera décalée au 1^{er} semestre 2023. Une information sera normalement diffusée dans le prochain bulletin municipal.

3. Incivilités / Sécurité routière

Suite aux incivilités signalées lors du dernier conseil de quartier, la ville a positionné une caméra de vidéo-protection mobile à Vernon pendant plusieurs semaines. Il a aussi été renforcé les passages de la police municipale et certaines constatations ont été transmises aux services de gendarmerie pour enquêtes. La situation semble donc s'être améliorée. Les riverains présents ne font plus état de problèmes.

S'agissant de la sécurité routière, les contrôles de vitesse ont été renforcés dans toute la ville. Des contrôles ont été effectués à plusieurs reprises sur la rue de Châteaudun par la Police municipale.

4. Chemins des clos neufs

Après vérification avec SUEZ, il est expliqué que les regards qui sont abimés n'appartiennent pas au domaine public mais sont situés sur du domaine privé. Le chemin des Clos Neufs n'est pas public mais

est en copropriété entre les riverains. C'est donc aux co-proprétaires de l'impasse de prendre en charge les travaux de réparation du regard.

5. Stationnement sur les trottoirs dans les S de Vernon

La police municipale a été mobilisée pour intervenir activement contre le stationnement sur les trottoirs dans les virages de Vernon. Plusieurs verbalisations ont eu lieu et des passages réguliers continuent d'être effectués pour veiller au respect de l'interdiction de stationnement sur les trottoirs.

6. Illuminations de Noël

Il avait été demandé un renouvellement des illuminations installées dans le quartier. Il est expliqué que la ville a décidé de réaliser un investissement global de 20 000 € début 2022 pour le renouvellement d'une partie des décorations de Noël sur l'ensemble de la ville. Les efforts vont être concentrés sur le centre-ville, mais ils vont permettre ensuite de redistribuer des illuminations existantes entre les quartiers.

Monsieur le Maire informe que la période d'allumage sera réduite cette année par objectifs d'économies. Un échange a lieu avec un habitant sur les consommations supplémentaires liées aux décorations de Noël. Il est expliqué qu'elles ne sont pas évaluées car nous ne disposons pas de compteurs spécifiques, c'est intégré à la consommation de l'éclairage public, et il n'y a pas non plus d'état détaillé de la puissance supplémentaire installée.

7. Fête des voisins

Une fête des voisins a bien eu lieu début juin à l'angle de la rue de Basse et de la rue des Quintaux. De nombreux habitants ont participé, d'un cercle plus élargi qu'à l'accoutumée.

Il est rappelé que ces projets ne sont pas organisés par la ville, mais par les habitants qui s'autoorganisent. La ville fournit seulement un soutien logistique. Les habitants sont donc invités à initier ce type d'action. Et toute action ne pourra perdurer que tant qu'il y aura des bénévoles pour la faire vivre.

Nouvelles questions

8. Sécurité routière

Un riverain évoque à nouveau la vitesse excessive dans la rue de Châteaudun.

Une réunion a eu lieu avec le Conseil départemental du Loiret pour lancer en 2023 une étude de sécurisation des virages de la rue de Châteaudun à Vernon, entre la rue Basse et la route de Messas, afin de casser la vitesse. Plusieurs pistes de réflexions sont possibles : plateau traversant, réaménagement de carrefour, changement des sens de priorités... Le Conseil départemental doit proposer prochainement une convention à la ville pour cet accompagnement.

Une habitante demande s'il serait possible de créer une chicane supplémentaire pour faire ralentir les voitures qui entrent dans Beaugency en venant de Cravant, mais aussi pour disposer de places de stationnement supplémentaires pour les riverains qui ne peuvent désormais plus laisser leurs voitures sur les trottoirs. Il est confirmé que c'est une piste qui a été évoquée dans le cadre des discussions avec le département.

Une habitante propose aussi un feu asservi à la vitesse sur l'avenue des Clos neufs et de la rue du Colombier. Il est expliqué que le dialogue en cours avec le Conseil départemental du Loiret porte prioritairement sur la rue de Châteaudun pour le moment, mais il y a aussi une étude de circulation en cours sur la ville et sur les communes de Tavers et Baule qui va permettre de mieux connaître le trafic sur la commune et qu'il pourra en découler des nouveaux aménagements, notamment sur l'avenue des Clos neufs.

Il est demandé s'il serait possible d'avoir un radar fixe en plus de contrôles radars mobiles. Il est expliqué que la pose d'un radar fixe est décidée par l'Etat et s'appuie sur une étude d'accidentologie. Ceci ne relève pas d'une simple décision communale même si la ville peut en faire la demande. Monsieur le Maire précise que le radar fixe a aussi l'inconvénient que les personnes ralentissent au niveau du radar pour réaccélérer juste après.

Il est confirmé que la police municipale fait des contrôles réguliers dans tous les quartiers. C'est une volonté municipale de les renforcer.

9. Entretien de la voirie

Un riverain signale que plusieurs bordures de trottoirs sur l'îlot central de l'avenue des Clos Neufs en arrivant sur le rond-point sont cassées.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques

Il en est de même pour l'îlot de la route de Messas. Il est expliqué que les bordures n'ont pas été reposées car elles sont systématiquement dégradées par les bus scolaires. Les dernières n'ont pas été remplacées.

Une riveraine demande si la rue de la Source pourrait être rénovée. Il est répondu que ce point avait déjà été demandé lors du précédent conseil de quartier mais que la conclusion était que ce n'était pas la rue prioritaire au regard des besoins dans d'autres quartiers. Il est demandé s'il serait possible de boucher les trous en attendant.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques

Il est demandé un rechargement de calcaire sur les trottoirs en allant Cravant et si possible des réparations de certaines bouches d'eau pluviales qui sont cassées ou bouchées.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques

Un riverain signale des végétations qui dépassent, notamment entre l'église et la sortie de Beaugency. Il est rappelé que les riverains peuvent signaler ce type de problèmes en cours d'année. Dans ce cas, la Police municipale vient vérifier et si effectivement la végétation est gênante, un courrier est adressé au riverain lui demandant d'intervenir sous un délai d'un mois. Généralement, ces courriers sont efficaces.

Suite donnée : Transmission à la police municipale pour un passage de contrôle.

10. Gestion des eaux pluviales

Une riveraine explique que depuis que le réseau d'eau pluviales a été réparé sur une partie de la rue Basse, un caniveau avaloir a été changé au niveau du 17 rue Basse. Il a été remplacé par un modèle

avec des trous plus petits et il capte moins l'eau en cas de fortes pluies, ce qui cause du ravinement dans l'impasses.

Suite donnée : Transmis pour étude aux services techniques.

Un riverain signale qu'en face du Chemin des Fourneaux, il y a un bateau dans le trottoir, qui ne correspond à aucun accès de riverain (potentiellement pour la piste cyclable ?) mais en cas de fortes pluies, l'eau qui arrive du chemin des Fourneaux peut traverser la route, emprunter le bateau et arriver chez le riverain.

Suite donnée : Transmis pour étude aux services techniques.

11. Entretien des trottoirs de la rue Châteaudun

Une riveraine signale qu'elle est satisfaite du bon entretien des trottoirs par le service des espaces verts mais elle demande s'il serait possible d'avoir l'information en amont des périodes de passages pour déplacer les véhicules et fermer les fenêtres.

La demande va être adressée aux services techniques pour voir comment il serait possible d'informer les riverains.

12. Entretien du chemin allant de l'entreprise Cesaro à la rue des Sablons

Un riverain signale que le chemin communal n'a pas été entretenu depuis plus de 2 ans et que les broussailles s'étendent sur le chemin, notamment au niveau de l'entreprise Cesaro.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques + Voir si nécessité d'un courrier à l'entreprise Cesaro

13. Statut juridique du Rû et entretien

Il est demandé quel est le statut juridique du Rû et qui est responsable de l'entretien. Il est signalé qu'à certains endroits, il y a des propriétaires qui ont « privatisé » le Rû.

Il est expliqué que le Rû est un cours d'eau « non domanial ». Ceci signifie que les propriétaires riverains sont propriétaires jusqu'à la moitié du cours d'eau et sont donc responsable de l'entretien de la rive dont ils sont propriétaires. Ceci même si le tracé du cours d'eau apparaît au cadastre, cela ne signifie pas pour autant qu'ils soit domanial. Ils doivent notamment veiller à évacuer les arbres et végétations qui peuvent gêner l'écoulement de l'eau. La ville n'est responsable que de l'entretien des portions du Rû dont elle est propriétaire riveraine et n'a pas le droit d'intervenir chez les propriétaires privées. Un propriétaire riverain a le droit d'interdire la circulation sur son terrain.

La gestion des rivières est par ailleurs une compétence de la Communauté de communes.

Suite donnée : Demande à la CCTVL d'effectuer un courrier de rappel aux riverains du Rû sur leurs obligations + message à diffuser dans le bulletin municipal

Une habitante suggère de pouvoir conseiller aussi des entreprises qui pourraient aider à faire les travaux, notamment pour les personnes âgées

14. Poubelles qui restent sur les trottoirs

Un riverain signale que les poubelles de certains riverains restent sur les trottoirs en permanence. Monsieur le Maire explique que c'est un incivisme qui est constaté dans plusieurs quartiers. Il présente l'action qui a été faite en centre-ville pour réduire le nombre de poubelles. Une action de rappel pourra être organisée à Vernon. Cela peut aboutir jusqu'à des amendes.

Suite donnée : Transmis à la Police municipale pour distribution d'un courrier de rappel des jours de sortie des poubelles.

15. Rosiers dans la ville

Une riveraine remercie la Municipalité d'avoir ouvert l'accès au projet de végétalisation du domaine public par des rosiers aux autres quartiers que le centre-ville.

Il est rappelé que le projet concerne prioritairement le centre-ville mais qu'effectivement, l'objectif est de pouvoir l'ouvrir progressivement à toute la ville. Des premières demandes hors centre-ville vont donc être acceptés pour l'hiver 2022-2023.

16. Piste cyclable Baule/Meung

Un riverain évoque la piste créée entre Baule et Meung qui est en calcaire et il juge que c'est de mauvaise qualité.

Il lui est répondu que ce n'est pas un projet de la Communauté de communes mais piloté par la ville de Baule qui a certainement voulu réduire le coût avec un revêtement en calcaire. Concernant le projet porté par les communes de Beaugency et Tavers le long de la nationale entre nos deux communes, les élus ont décidé de retenir la solution d'un revêtement en enrobé qui a une meilleure roulabilité.

17. Voie de contournement

Un riverain a constaté que la finalisation de la voie de contournement de Beaugency est inscrite dans le projet de SCOT, il demande la position du Maire sur ce projet.

Monsieur le Maire confirme que c'est un sujet important pour l'avenir de Beaugency, qui aura un rôle structurant pour l'urbanisme de la ville, et qu'il le soutient, mais que c'est un projet à long terme.